ORDRE DE RENVOI

Extrait des Journaux du Sénat du lundi 17 octobre 2022 :

L'honorable sénateur Boehm propose, appuyé par l'honorable sénateur Yussuff,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international soit le comité chargé de l'examen approfondi des dispositions et de l'application de la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi de Sergueï Magnitski) et de la Loi sur les mesures économiques spéciales, conformément à l'article 16 de la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi de Sergueï Magnitski);

Que, conformément au paragraphe 16(2) de la loi de Sergueï Magnitski, le comité soumette son rapport final concernant cet examen au plus tard le 23 juin 2023.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier intérimaire du Sénat,

Gérald Lafrenière